



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 02 septembre 2014  
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

**Préavis N° 06/2014**

<b>ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION 2015</b>
------------------------------------------

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PRÉAVIS**

---

Conformément aux dispositions de l'article 33, de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'article 17 al. 4, du règlement du Conseil communal de Rougemont, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2015.

**2. PROPOSITION**

---

La Municipalité, dans sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014 a décidé de ne pas modifier son arrêté d'imposition par rapport à 2014. Cette décision est motivée par les faits suivants :

- Les acomptes d'impôt, encaissés à ce jour, sont aussi élevés qu'en 2013. Une analyse sera faite à fin 2014 sur l'incidence des prises de domicile induites par la Lex Weber, à savoir si l'on peut effectivement compter à long terme sur des augmentations d'impôts sur le revenu et la fortune.
- Les futures dépenses importantes liées au projet de la grande salle devraient en partie se financer par la vente des immeubles du Foyer et de l'Arbalète à la Coopérative de logements.

### 3. CONCLUSIONS

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 07 octobre 2014*

- Vu** le préavis N° 06/2014
- Oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

- **D'approuver** l'arrêté d'imposition 2015 tel que présenté
- **De le soumettre** à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 07 octobre 2014.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice Syndic : Le Secrétaire :

  
Pierre Alexandre Versini

  
Janick Lenoir



Déléguée municipale :

- Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic